



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121832-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 24

Le 18 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 5

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Arnaud BILLON qui a donné pourvoir à Isabelle APPRIOU, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE.

Secrétaire de séance : Philippe RIVIERE

N° D_2025-12-18-32

Objet : LANDI COMMERCES – SUBVENTION EXECPTIONNELLE

Vu l'avis favorable des commissions en date du 9 décembre 2025,

Par courrier en date du 22 septembre 2025, l'union commerciale LANDI COMMERCES sollicite une subvention exceptionnelle afin de soutenir les animations de Noël 2025 dans le centre-ville.

Pour ces animations, Landi Commerces a arrêté le budget en dépenses à 26 000 € TTC :

- 13 000 € pour la mise en œuvre d'une patinoire en cœur de ville,
- 13 000 € pour des décos sur les potences en centre-ville.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser à l'association une subvention de 5 000 €.

Landivisiau, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

